

HORAIRE PROVISOIRE DES COURS DE LA MINEURE EN ÉTUDES EUROPÉENNES

Année académique 2025-2026

L'étudiant.e vérifie son horaire et les auditoires mis à jour, chaque semaine, via l'onglet « mon horaire » sur son bureau virtuel, via <https://monhoraire.uclouvain.be> (voir [tutoriel](#)) ou via <https://uclouvain.be/fr/etudier/horaires.html>

Horaires des cours du 1^{er} quadrimestre : du 15/09/2025 au 20/12/2025

Cours suspendus ou jours fériés : samedi 27/09 ; du lundi 27/10/2025 au samedi 1/11/2025 ; samedi 1/11, mardi 11/11.

Cours du Bloc annuel 2

Cours du Bloc annuel 3

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-9h30					BLOC 3 8h30-10h30 STUD 13 LEURO1302 Economie européenne (30h-5cr.) (N. Bednar)
9h30-10h30					
10h45-11h45	BLOC 3 10h45-12h45 MONT 10 LFIAL1130 Littératures européennes : approche historique et comparée (30h-5cr) (R. Hubert, C. Doyen, M. Sabado) ! la première séance est déplacée le mardi 16/09 de 16h15 à 18h15 au STUD 11				BLOC 2 10h45-13h45 MONT 11 LPOLS1323 Institutions et politiques européennes (40h-5cr.) (T. de Wilde, V. Laborderie)
11h45-12h45					
12h45-13h45					
13h-14h					
14h00-15h00					
15h00-16h00					
16h15-17h15			BLOC 2 16h15-19h15 MORE 51 LEURO1201 Fondements de l'intégration européenne : histoire, géographie, culture, structures (37,5h-5cr.) (V. Dujardin)		
17h15-18h15					
18h15-19h15					

Horaires des cours du 2^{ème} quadrimestre : du 02/02/2026 au 16/05/2026

Cours suspendus ou jours fériés : lundi 6/04 ; du lundi 20/04 au samedi 02/05 inclus ; vendredi 01/05 ; jeudi 14/05 et lundi 25/05

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-9h30		BLOC 3 9h-12h SOCR 40 LEURO1305 Introduction au droit de l'Union européenne (30h-5cr.) (L. Desautnettes)			
9h30-10h30					
10h45-11h45				BLOC 2 10h45-12h45 MORE 52 LEURO1202 Idées politiques et valeurs en Europe (30h-5cr.) (N. Arens)	
11h45-12h45					
12h45-13h45					
13h-14h					
14h00-15h00					
15h00-16h00					
5-17h15	BLOC 3 16h15-18h15 SOCR -242 LEURO1301 L'Europe dans le monde : enjeux actuels (30h-5cr.) (V. Laborderie)				
17h15-18h15					

En cas de conflit horaire, l'étudiant.e peut intervertir des cours des blocs annuels 2 et 3 de sa mineure EURO (avec accord de sa faculté).
Le cours LEURO1201 sera, de préférence, suivi par l'étudiant.e en début de la mineure EURO.

Cas particulier n°1 : l'étudiant.e de DROI1BA inscrit.e à la mineure EURO qui a déjà dans sa majeure en BLOC 2 le cours LDROI1226 « Droit de l'UE » s'inscrit au cours LFIAL1130 « Littératures européennes : approche historique et comparée » dans la mineure au lieu de LEURO1305.

Cas particulier n°2 : Afin de résoudre un conflit horaire l'étudiant.e de 2^{ème} BAC DROIT, qui a LDROI1224 « Droit pénal » et est inscrit.e à la mineure EURO, suivra le cours LFIAL1130 « Littératures européennes : approche historique et comparée » en année 1 de mineure EURO (bloc annuel 2 DROIT) et le cours LPOLS1323 « Institutions et politiques européennes » en année 2 de mineure EURO (bloc annuel 3 DROIT) (avec l'accord de la Faculté de Droit).

Cas particulier n°3 : l'étudiant.e du programme POLS1BA ou HUSO1BA, inscrit.e à la mineure EURO, qui suit le cours LPOLS1323 « Institutions et politiques européennes » dans le programme de sa majeure en 2^{ème} BAC prendra le cours LFIAL1130 « Littératures européennes : approche historique et comparée » en remplacement dans sa mineure EURO.